

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'édifice municipal, le lundi 2 février 2015 à 20 h 00, sont présents les conseillers (ères) suivants (es) :

Messieurs Yves Barrette, Alexandre Provost, Bernard Rousselle et Laurent Patenaude ainsi que mesdames Catherine Cardinal et France Quintin Blum, sous la présidence de monsieur le maire, Luc Mercier.

Sont aussi présents : la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Michèle Bertrand, l'inspectrice municipale, madame Louise Nadeau et le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Noël Dupasquier ainsi que six (6) citoyens.

1. Ouverture de la séance

15-02-35

2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts
3. Adoption et suivi du procès-verbal du 19 janvier 2015
4. Document des prévisions budgétaires 2015 déposé au MAMOT
5. Rapports des comités
 - *Service de l'inspection – Louise Nadeau*
 - *Rapport de permis de janvier 2015*
 - *Service incendie et comité de la sécurité civile – Noël Dupasquier*
6. Période de questions
7. Correspondance
8. Présentation des comptes et engagement de crédits
 - *MRC du Haut-Richelieu (achat et installation d'un ordinateur comme serveur pour les archives)*
 - *Atelier 24 heures TEXTO (prix de présence)*
 - *3092-3114 Québec inc. (frais pour les infrastructures de la piste cyclable de la rue Boulais)*
9. Affaires nouvelles :
 - *Adoption du 2^e projet de règlement 14-274 et avis public*
 - *Avis de motion pour la modification du règlement de zonage 06-171 (art. 14.4 usages dérogatoires)*
 - *Lettre d'appui à la Fabrique*
 - *Demande à la CPTAQ de B. Frégeau et Fils inc.*
 - *Budget 2015 de l'Office d'habitation de Saint-Alexandre*
 - *Avis de motion (Règlement 15-279 pour établir la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la Branche 6 du Ruisseau Chartier (extension)*
 - *Offre de service de monsieur Jean-Claude Prud'homme pour l'entretien des terrains de loisirs*
 - *Subventions accordées aux organismes (CPE, Fabrique, Âge d'or, Centre d'entraide d'Henryville, St-Alex en feux, École Saint-Alexandre, frais location du terrain pour Le Fleuron)*
 - *Radiation de comptes de taxes*
 - *Recevoir l'Exposition itinérante de photos 2015 (Zoom sur mon patrimoine)*
10. Divers
11. Deuxième période de questions
12. Clôture de l'assemblée
13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Bernard Rousselle, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en gardant le point Divers ouvert.

Monsieur Alexandre Provost, conseiller déclare ses intérêts aux points suivants :

- *Avis de motion pour la modification du règlement de zonage 06-171*
- *Demande à la CPTAQ de B. Frégeau et Fils inc.*

15-02-36

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2015

Attendu que le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

Il est proposé par monsieur Alexandre Provost, appuyé par madame France Quintin Blum, et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2015 et d'y ajouter le point suivant sous « Rapport des comités » :

- *Monsieur Alexandre Provost demande à madame Louise Nadeau, inspectrice municipale de réparer les deux luminaires à la patinoire.*

4. Document des prévisions budgétaires 2015 déposé au MAMOT

La directrice générale, madame Michèle Bertrand, dépose devant le conseil le document des prévisions budgétaires 2015 transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

5. Rapports

Service de l'inspection – Louise Nadeau

Madame Louise Nadeau dépose le rapport de permis du mois de janvier 2015.

Service incendie et comité de la sécurité civile – Noël Dupasquier

Monsieur Noël Dupasquier fait part des inspections qui auront lieu au cours du mois de février 2015.

6. Période de questions

Résumé des questions adressées au Conseil :

Monsieur Martin Galipeau :

- *Allons-nous transcrire les rapports des comités au procès-verbal?*

7. Correspondance

CPTAQ - Avis de conformité adressé à Raymond Chabot inc. pour le projet de construction impliquant le remplacement d'un bâtiment principal à des fins résidentiels.

CPTAQ - Avis adressé à la Ferme G. Surprenant concernant le remplacement d'une traite bancaire pour poursuivre les travaux d'exploitation d'une sablière et d'une gravière.

CPTAQ - Lettre adressée à Bélanger Agro-consultants inc. confirmant la réception d'une demande d'autorisation.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN - Résolution pour une demande à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour réviser les prévisions budgétaires 2014 concernant le transport adapté.

15-02-37 8. Présentation des comptes et engagement de crédits

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par monsieur Alexandre Provost, et unanimement résolu d'accepter les comptes à payer tels que présentés, d'engager les crédits nécessaires pour les comptes additionnels au montant de 17 855,82 \$ et pour les salaires du mois représentant les déboursés suivants :

Chèques fournisseurs :	76504 à 76550	pour	63 603,58 \$
Prélèvements automatiques :	1956 à 1972	pour	3 632,14 \$
Chèques salaires :	4930 à 4991	pour	36 708,10 \$

15-02-38 MRC du Haut-Richelieu (achat et installation d'un ordinateur comme serveur pour les archives)

Il est proposée par monsieur Yves Barrette, appuyé par madame France Quintin Blum, et unanimement résolu d'acheter de la MRC Haut-Richelieu et de faire installer un ordinateur comme serveur pour les archives de la municipalité d'un budget estimé entre 800,00 \$ et 1000,00 \$.

15-02-39 3092-3114 Québec inc. (frais pour les infrastructures de la piste cyclable de la rue Boulais)

Il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Alexandre Provost, et unanimement résolu de payer les frais pour les infrastructures de la piste cyclable de la rue Boulais effectuées par 3092-3114 Québec inc. au montant de 15 213,87 \$.

9. Affaires nouvelles

15-02-40

Adoption du 2^e projet de règlement 14-274 amendant le règlement de zonage no. 06-171 de la Municipalité de Saint-Alexandre afin de modifier les normes d'implantation pour les bâtiments à l'intérieur des zones 107 et 205

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation visant à réduire la largeur minimale de la façade des habitations jumelées sur deux lots de la zone 107 a été acceptée par le conseil municipal le 17 novembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, il est logique de modifier le règlement de zonage puisqu'il y aurait un potentiel d'effet d'entraînement pour les autres bâtiments qui seront érigés dans la zone 107;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de régulariser l'implantation de tous les bâtiments de la zone 205 en diminuant la marge de recul avant à 6 mètres;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance du conseil le 17 novembre 2014 ;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance régulière du 2 décembre 2014 ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique sur le premier projet de règlement s'est tenue le 12 janvier 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le second projet de règlement avec des modifications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par madame Catherine Cardinal, et résolu d'adopter le 2^e projet de règlement amendant le règlement no. 06-171 de la Municipalité de Saint-Alexandre afin de modifier les normes d'implantation pour les bâtiments à l'intérieur des zones 107 et 205 et qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement, portant le no 14-274 ce qui suit:

ARTICLE 1 :

La grille des usages et normes de la zone 107 est modifiée de manière à réduire la largeur de la façade minimale à 6,0976 mètres. La nouvelle grille des usages et normes de la zone 107 est jointe à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 2 :

La grille des usages et normes de la zone 205 est modifiée de manière à réduire la marge de recul avant à 6 mètres. La nouvelle grille des usages et normes de la zone 205 est jointe à l'annexe B du présent règlement.

ARTICLE 3 :

L'article 4.18 est modifié afin d'ajouter, au premier alinéa, le paragraphe g) qui se lit comme suit :

« g) Le vinyle.

ARTICLE 4 :

L'article 4.20 est modifié afin remplacer le mot « permise » par le mot « obligatoire » dans la première phrase.

ARTICLE 5 :

L'article 5.85 est remplacé par ce qui suit :

« **ARTICLE 5.85**

ARCHITECTURE

La largeur maximale d'un bâtiment ne peut excéder vingt (20) mètres.

Les bâtiments compris à l'intérieur d'un projet résidentiel intégré doivent partager des composantes architecturales.

Les revêtements des façades sont composés d'un maximum de deux (2) matériaux compris parmi les suivants : pierre, brique, bois, parement d'aluminium, de canexel ou de fibrociment.

L'utilisation de la maçonnerie en façade est obligatoire de la manière suivante :

- a) Le recouvrement de la façade est faite en totalité ;
- b) Dans le cas d'un revêtement partiel de la façade, la maçonnerie doit occuper un espace minimal de 40 %.

ARTICLE 6 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ont voté pour les conseillers et conseillères suivants : Messieurs Alexandre Provost, Bernard Rousselle et Laurent Patenaude et mesdames Catherine Cardianl et France Quintin Blum.

A voté contre, le conseiller monsieur Yves Barrette, pour les motifs suivants :

Il mentionne qu'on ne peut pas voter sur certains éléments pris individuellement au projet de règlement, on doit donc voter contre l'ensemble du règlement. Son opposition porte uniquement sur la question du revêtement extérieur, soit l'utilisation du déclin de vinyle. Il est contre l'utilisation de ce matériau sur les résidences car il maintient qu'il faut avoir un caractère distinctif pour ce nouveau développement. Le caractère économique ne le convainc pas. Les coûts d'installations reviennent sensiblement au même et l'avantage est pour les entrepreneurs car c'est beaucoup plus rapide à poser, selon lui. Le vinyle perd de son « lustre » avec le temps comparativement aux autres matériaux qui conservent leur apparence d'origine. Donc, les habitations et le développement perdront rapidement de la valeur. L'élément sécurité est un facteur important.

Avis de motion

Avis de motion pour la modification du règlement de zonage 06-171

Avis de motion est donné par monsieur Bernard Rousselle, qu'un règlement pour la modification du règlement de zonage 06-171 à l'article 14.4 sur les usages dérogatoires, sera présenté à une séance ultérieure en vue de son adoption.

15-02-41

Lettre d'appui à la Fabrique de Saint-Alexandre

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Alexandre appuient le projet présenté par la Fabrique de Saint-Alexandre et sa démarche pour une demande d'aide financière au Programme du Pacte rural pour la création d'une visite autoguidée sur l'histoire du patrimoine de l'église de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT que cette visite, ayant pour objectif de mettre en valeur son patrimoine tant architectural, historique que religieux, fera en sorte que les citoyens de la municipalité puissent se réapproprier une partie de leur histoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame France Quintin Blum, appuyée par monsieur Laurent Patenaude, et unanimement résolu de développer cette activité, tant culturelle que touristique, et ainsi permettre la mise en valeur une partie du patrimoine bâti de la municipalité et de renforcer ainsi son pouvoir d'attraction.

15-02-42

Budget 2015 pour l'Office d'habitation de Saint-Alexandre

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par monsieur Alexandre Provost, et unanimement résolu d'approuver le budget 2015 pour l'Office d'habitation pour un déficit au montant de 23 522,00 \$ et d'effectuer le versement de la part municipale au montant de 2 352,00 \$.

Avis de motion

Avis de motion Règlement 15-279 pour établir la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la Branche 6 du Ruisseau Chartier (extension)

Avis de motion, est donné monsieur Bernard Rousselle qu'un règlement pour établir la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la Branche 6 du Ruisseau Chartier (extension), sera présenté à une séance ultérieure en vue de son adoption.

15-02-43

Offre de service de monsieur Jean-Claude Prud'homme pour l'entretien des terrains de loisirs

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par monsieur Alexandre Provost, et unanimement résolu d'accepter l'offre de service de monsieur Jean-Claude Prud'homme pour l'entretien des terrains des loisirs pour l'année 2015 au montant de 8 000,00 \$.

15-02-44

Subvention accordées aux organismes

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par madame Catherine Cardinal, et unanimement résolu d'accorder les subventions suivantes aux organismes suivants tels que : CPE Joie de vivre : 452,51 \$, Fabrique de Saint-Alexandre : 5 000,00 \$, Centre d'entraide d'Henryville : 2 560,00 \$, St-Alex en feux : 7 000,00 \$, École Saint-Alexandre : 3 000,00 \$ et les frais de location du terrain pour Le Fleuron : 500,00 \$.

15-02-45

Radiation de comptes de taxes

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Laurent Patenaude, et unanimement résolu de radier les comptes de taxes pour les numéros de compte suivants : 876 (14,00 \$), 994 (20,50 \$), 1032 (39,50 \$), 582 (1,50 \$), 579 (3,00 \$), 162 (28,00 \$) et 144 (2,00 \$) appartenant à des personnes décédées ou inconnues.

15-02-46

Exposition itinérante de photos 2015 « Zoom sur mon patrimoine »

Il est proposé par monsieur Alexandre Provost, appuyé par madame Catherine Cardinal, et unanimement résolu de recevoir l'Exposition itinérante de photos 2015 « Zoom sur mon patrimoine » dans le local de salle du Conseil municipal.

10. Divers

Résumé des sujets divers adressés au Conseil :

- Madame France Quintin Blum nous informe que le projet pour le service de prise de sang, de pansements et de vaccins pour les jeunes par le CLSC est mis en attente et sera révisé, selon les orientations du gouvernement.

11. Deuxième période de questions

Résumé des questions adressées au Conseil

Monsieur Gabriel Daudelin :

- Est-ce que le promoteur du nouveau projet a fait des études au niveau de la portée du sol?

Madame Marie-Dominique Gillot :

- Ajouter les points Divers au procès-verbal?
- Est-ce que la facture d'eau était pour une fontaine?
-

Monsieur Martin Galipeau :

- Lors de l'adoption du deuxième projet de règlement no. 14-274, avez-vous l'impression que les gens ont été entendus?
- Concernant la proportionnalité des subventions, 3 000,00 \$ pour l'école de Saint-Alexandre, une réflexion devrait-elle être faite?
- Peut-on envisager que l'effort pour l'économie d'eau à l'école Saint-Alexandre pourrait favoriser une subvention pour certains besoins?

Monsieur Jimmy Sharpe :

- L'installation des lampadaires dans le nouveau développement est prévue à quel moment?

Monsieur Alfred Cyr :

- Avez-vous changé les distances entre les maisons et la rue (6 mètres pour le bloc) dans le nouveau développement?

12. Clôture de l'assemblée

Les sujets de l'ordre du jour ayant tous été traités, l'assemblée est déclarée close.

15-02-47

13. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Certificat de crédits

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses autorisées à la présente séance.

Luc Mercier
Maire

Michèle Bertrand
Directrice générale et secrétaire-trésorière

